

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

Commune de WITTERSHEIM
12 rue de l'Eglise
67670 WITTERSHEIM

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme

Nom : WINSTEL

Prénoms : Brigitte

Profession ou qualité : Présidente, 1ère adjointe en charge des animations

Adresse : 17 RUE NEUVE
67670 WITTERSHEIM

Association : US WITTERSHEIM

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : FOYER SAINT ULRICH - 3 RUE DE L'EGLISE

Du : 07/12/2024 à 14 heure(s) 01 Au : 07/12/2024 à 23 heure(s) 59
et Du : à .. heure(s).. Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : FETE DE NOEL DES ENFANTS ORGANISEE PAR LES ASSOCIATIONS
COMMUNALES

Fait à : WITTERSHEIM

Le : 03/12/2024

Signature,

ARRETE DU MAIRE N° 10-2024

Le Maire de WITTERSHEIM

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2 , L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3 , L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : Mme WINSTEL Brigitte

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 07/12/2024 à 14 heure(s) 01 au : 07/12/2024 à 23 heure(s) 59

du : à .. heure(s).. au : à .. heure(s) ..

à (5) : FOYER SAINT ULRICH - 3 RUE DE L'EGLISE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 03/12/2024



Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie